

L'association A SENTINELLA tenait son assemblée générale, vendredi 13 octobre à l'hôtel Campo Dell'oro. Ce fut l'occasion pour ses responsables de faire un historique des actions menées.

1°) Concernant l'alimentation de la future centrale du RICANTU le président, dans son rapport moral voté à l'unanimité par les membres présents ou représentés, rappelait que le choix de l'agro-carburant à base de colza improprement appelé biocarburant a été imposé par un accord entre l'Etat et l'exécutif régional. En effet, l'exécutif régional a accepté l'utilisation de l'agro-carburant contre une subvention de 200 millions destinée à l'isolation du bâtiment. Le président de l'AUE (agence régionale d'aménagement durable, de l'urbanisme et de l'énergie) qui fait partie de l'exécutif régional nous expliquait alors, afin de nous tranquilliser, que les valeurs limites d'émissions de la future centrale du RICANTU seraient identiques à celle d'une centrale à gaz. Or, le gaz naturel n'émet pas de micro particules et une centrale au GNL en émet très peu car il faut un lancement au fioul léger pour son démarrage. Les valeurs limites d'émission auraient dû être fixées à 2 ou 2,5 milligrammes par norme mètre cube d'air expulsé et nous avons eu la surprise d'apprendre qu'elles devaient l'être à 10 milligrammes. Nous avons alors demandé la mise en place de scrubbers (système de lavage des fumées capturant les micro particules) mais nous n'avons pas été suivi par l'exécutif régional qui a tombé les masque lors de la réunion du Conseil de l'énergie de l'air et du climat : Julien PAOLINI, président de l'AUE, répondait à notre président qui ferrailait encore concernant le gaz naturel : "Je préfère aller chercher du bio carburant chez les agriculteurs français que du gaz au QATAR" et c'était bien là un aveu de complicité avec l'Etat qui n'a jamais eu l'intention d'amener du gaz naturel en Corse.

Certes, nous aurons moins de pollution qu'avec la centrale du VAZZIO mais autant de micro particules qu'avec le fioul léger. Cependant, ce gain de pollution est déjà largement dépassé par le ballet des navires de croisières qui polluent plein pot au fioul lourd à part deux d'entre eux qui fonctionnent au GNL. En effet, le VAZZIO avait été équipé de catalyseurs de cheminées en 2005 grâce à l'action conjuguée d'U LEVANTE et du Dr Sauveur MERLENGHI alors que ces navires n'en disposent pas. De plus, la mise en place de caissons d'amarrages pour méga yachts , bateaux de plus de 60 mètres, consommant en

moyenne entre 500 et 1000 litres à l'heure et beaucoup plus pour certains, va venir charger davantage la pollution existante.

2°) Concernant les navires de croisières, le président SIMEONI s'était engagé lors de la réunion du mois de septembre 2022 à faire une nouvelle réunion en septembre 2023. Cette réunion devait apporter des éléments économiques et sanitaires. Or concernant la partie sanitaire, l'association U LEVANTE a acheté un appareil pour la mesure des particules fines et dans le cadre de TERRA, trois prélèvements au départ des navires de croisière ont été réalisés et ont donné des résultats ahurissants. Alors que la norme est de 3500 à 5000 micro particules par cm³ pour ne pas nuire à la santé, ces relevés ont mis en lumière 40000 à 321000 micro particules soit de 16 à 64 fois la norme sanitaire.

Concernant la partie économique nous avons demandé que celle ci soit faite par un organisme indépendant, or l'exécutif régional a accepté que ce travail soit fait par les chambres de commerces et d'industries qui tirent profit de cette activité des navires de croisière. Ce qui signifie que ce rapport ne sera pas impartial et n'éclairera hypocritement que ceux qui voudront lui accorder du crédit.

Un tour d'horizon plus général a été fait à cette occasion sur les divers problèmes et les actions futures à mener notamment dans le cadre de TERRA. Le bureau a demandé aux adhérents de l'association, qui seront avertis en temps voulu, de faire le maximum pour y participer.

Deux nouveaux membres ont rejoint le conseil d'administration d'A SENTINELLA et la prochaine réunion de ce conseil élira son bureau.

L'assemblée générale, après avoir voté à l'unanimité des présents et des représentés les rapports moral et financier, lève la séance à 20 H.